

Commune de Spéracèdes

date de dépôt : 12 mars 2010

demandeur : Madame BAREL Anne

pour : Couverture et fermeture d'une pergola existante par installation d'une véranda

adresse terrain : 34 Chemin la Reinaude, à Spéracèdes (06530)

ARRÊTÉ
accordant un déclaration préalable
au nom de la commune de Spéracèdes

Le maire de Spéracèdes,
Le Maire

Vu la déclaration préalable présentée le 12 mars 2010 par Madame BAREL Anne demeurant 34 Chemin la Reinaude, Spéracèdes (06530);

Vu l'objet de la déclaration :

- pour Couverture et fermeture d'une pergola existante par installation d'une véranda ;
- sur un terrain situé 34 Chemin la Reinaude, à Spéracèdes (06530) ;
- pour une surface hors-oeuvre nette créée de 17 m² ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le décret n°2008-1353 du 19 décembre 2008 ;

Vu le plan d'occupation des sols de SPERACEDES approuvé le 3 décembre 1986,

Vu les études réalisées dans le cadre de l'élaboration du plan de prévention des risques incendie et feux de forêts et permettant d'avoir une connaissance du risque sur la zone

Attendu que le projet présenté respecte les dispositions du plan d'occupation des sols susvisé

ARRÊTE

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.
Votre projet comporte une SHON de 17 m²

Le 29 mars 2010

Le maire,

Jacques PASQUEUN



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.